

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2014

Absents : Nicole AUBEL, Jacques DOMATTI (*Procuration Simone VALOT*) et Jean-Paul MOUREY.
Secrétaire de séance : Christine HUMBERTJEAN

En préambule Mme le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour deux points : contrat assurance du personnel communal, remboursement de frais à un conseiller.

1. Procès verbal de la séance du 9 décembre 2013

Aucune remarque; approuvé à l'unanimité des présents.

2. Présentation des conclusions de l'étude du ruisseau Saumont par le cabinet Naldéo et le Syndicat Mixte de la Loue.

Avec la présence de M. DEMESMAY, Cyril THEVENET et Denis MONMARCHE Président et techniciens du Syndicat Mixte de la Loue, Stéphanie BRUNEGER (cabinet Naldéo).

Une première étude a été réalisée en 2007-2008 par le cabinet Reilé pour définir des actions nécessaires à la restauration des ruisseaux de Liesle et réduire les problèmes dus aux inondations.

Le Syndicat Mixte de la Loue a décidé de reprendre et d'approfondir la partie restauration physique des ruisseaux de cette étude. Pour cela, un appel d'offres a été fait et le cabinet Naldéo a été choisi pour sa proposition.

Le cabinet Naldéo a élaboré un avant projet de restauration des ruisseaux comprenant la réalisation d'une vingtaine de levées topographiques, une définition des aménagements futurs, une estimation des coûts et l'établissement d'un programme pluriannuel d'intervention.

Les ruisseaux du Saumont, du Moulin Vernerey, du Layer et des fontaines ont subi de nombreuses modifications au cours du temps en particulier des redressements du lit lors du remembrement après 1962 ainsi que des curages. Ces travaux ont réduit la longueur des ruisseaux et approfondit leurs lits. Cela a conduit à une augmentation de la vitesse d'écoulement de l'eau qui a créée d'une part un phénomène d'érosion régressive majeure en particulier sur le ruisseau du moulin Vernerey et d'autre part la disparition des substrats. L'objectif est donc de stabiliser le ruisseau par la réalisation de petits seuils et de redonner un potentiel biologique en restaurant une variété de substrats. Il s'agira également de reprendre les anciens méandres, pour augmenter le linéaire du ruisseau et donc d'en réduire la pente moyenne. Les propriétaires des parcelles concernées et les exploitants agricoles devront donner leur accord.

Une présentation du projet détaillé sera faite lors d'une réunion publique et ensuite des négociations seront engagées avec les propriétaires et les exploitants des terrains concernés. Ceux-ci ont d'ailleurs déjà bénéficié d'une première information.

Le coût total de l'opération est estimé à 948 345 € TTC, pris en charge à 50% par l'Agence de l'Eau, 30 % par le Conseil Général du Doubs et 20 % par le Syndicat Mixte de la Loue.

Représentant un intérêt écologique très important pour la loue, ce projet s'inscrit dans la politique actuelle de respect de l'environnement menée par la commune de Liesle (gestion de l'assainissement avec un réseau séparatif, sur la commune).
Les membres du Conseil Municipal présents ont approuvé ce projet.

3. Lotissement

- Reconduction de l'indemnité d'un conseiller

Madame le Maire propose que l'indemnité versée à Emmanuel COUDEL, chargé de mission du projet du lotissement, soit reconduite jusqu'à la fin du mandat (1.43% de l'indice1015 brut). Le Conseil accepte à l'unanimité.

- Point sur les ventes et les modifications de parcelles

Présentation par Emmanuel COUDEL.

Huit parcelles individuelles sont vendues et celle de Néolia en cours.

Une partie de l'éclairage public a été posée (10 réverbères sur 16 prévus) avec l'installation d'ampoules Led. Le reste des réverbères sera mis à la fin des constructions.

Une modification du plan d'aménagé, rue des Eglantines et des Campanules, pour le placement des garages est proposée pour conserver une cohérence de l'ensemble vu la demande des habitants et des constructeurs.

Les garages des lots n°6,7,8,9,11,12,13 resteront en front de rue aux conditions actuelles mais pourront être plus longs,

ceux des lots n°2,20,21,22,23 pourront être soit en front de rue soit en retrait.

Les façades des garages visibles de la rue devront être revêtues d'un bardage en bois ou un matériau aspect bois ou être masquées par une structure bois type pergola ou végétalisées (haie ou plantes grimpantes). Les garages devront garder un toit plat.

Ces modifications seront présentées aux habitants ainsi qu'une proposition de plantation d'arbres le long de la voie ferrée et sur la rue principale, lors d'une rencontre avec eux le 8 février prochain.

Le Conseil accepte à l'unanimité ces modifications et autorise Mme le Maire à procéder aux différentes démarches.

4. Point sur le chemin du Lithiaud

La restauration du chemin du Lithiaud depuis le lotissement jusqu'à l'arrivée vers le stade ou vers le centre du village pourrait être faite en deux parties. Il s'agira par endroit de couper des arbres et de faire un pont traversant le ruisseau.

Le géomètre GAUME avait rencontré avec la mairie tous les propriétaires des parcelles concernées et propose maintenant un bornage. Le passage au travers d'un champ devra être négocié entre deux propriétaires.

Après présentation, Madame Le Maire, Ms COUDEL et MOREL sont chargés de ces négociations et de proposer à un prochain conseil le nouveau tracé définitif.

5. Demande de subvention pour un voyage scolaire

L'école de Liesle a déposé une demande de subvention pour le transport en bus des classes CE et CM le 11 février pour une sortie de ski au chalet de la Bourre à Mignovillard.

Deux devis sont présentés : transporteur Arbois Tourisme : 298 € TTC et SAS Bully : 405 € TTC.

Le Conseil accepte à l'unanimité de payer les frais de transport et a choisi le transporteur Arbois Tourisme.

6. Dépenses nouvelles d'investissement

Jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut être autorisé à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget précédent (*code général des collectivités territoriales art L1612-1*).

Mme le Maire propose de bénéficier de ces dispositions pour engager, avant le vote du budget 2014, des dépenses nouvelles d'investissement pour les montants maximum suivants :

- Chapitre 21 : matériel et mobilier : 1 550 € (*crédits de 2013 = 6200 €*)
- Chapitre 23 : travaux voirie et bâtiments : 136 601 € (*crédits de 2013 = 546 407 €*)

Le Conseil approuve à l'unanimité

7. Annulation de dette

La Trésorerie de Quingey a reçu de la Banque de France une proposition d'effacement de dette pour un ancien habitant de Liesle dont le dossier a été accepté par une commission de surendettement et dans lequel la dette envers la commune s'élève à 149.79 € (*frais de cantine et de garderie*).

Mme la Trésorière demande l'accord du Conseil pour l'effacement de cette dette sachant que la commune ne peut pas s'y opposer.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'effacement.

8. Contrat d'assurance du personnel communal

Le contrat d'assurances du personnel de la commune souscrit auprès de la SOFCAP arrive à échéance le 31 décembre 2014. Le Centre de Gestion du Doubs lance au cours du 1^{er} semestre 2014 une nouvelle consultation et demande à la commune son accord pour agir pour son compte. Le Conseil accepte à l'unanimité.

9. Remboursement de frais à un conseiller

Demande de remboursement de frais à Christine HUMBERTJEAN pour l'achat de nappes et serviettes pour un montant de 92.96 €. Le Conseil accepte.

10. Questions diverses

- Travaux de desserte en forêt : ouverture des plis faite le 17 janvier 2014. Huit propositions ont été reçues ; elles sont actuellement en cours de vérification par les services de l'ONF qui demandera, si besoin, des renseignements complémentaires. L'entreprise CLERC de Charnay semble la mieux placée. Le Conseil sera informé de la décision définitive à la prochaine séance.
- Christina STRAPPAZZON signale que des enfants du ramassage scolaire du collège de Quingey se trouvent parfois debout dans le bus, faute de places assises. Un courrier sera fait au Conseil Général pour signaler ce dysfonctionnement.
- Christine HUMBERTJEAN donne l'information que l'émission « C chez vous » de la radio France Bleu se tiendra sur notre commune le samedi 1^{er} mars de 10h30 à 12h30. Les habitants seront conviés de participer à cette émission réalisée en direct qui se déroulera à la salle des fêtes. Durant la semaine qui précédera l'émission, la transmission de reportages faits sur notre commune sera diffusée sur la radio.

Levée de séance à 22h50